

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le douze décembre deux mille dix-sept à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le six décembre deux mille dix-sept, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Nadine PONTREAU, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents et avaient donné procuration :

MM. Bruno LEROY, Marc GUYON, Valérie JOSLAIN, Sébastien BARREAU, Eric BRONDY.

Grégory JOLIVET a été élu secrétaire.

Service des Affaires financières

DÉLIBÉRATION N° 2017_115 DU 12/12/2017

OBJET : SUBVENTION 2017 – DEMANDE EXCEPTIONNELLE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de subvention exceptionnelle formulée par la section Histoire de l'AREXPO, pour l'association loi 1901 Vendée Patrimoine, créée en 1995 afin de regrouper des associations vendéennes œuvrant pour les patrimoines locaux ;

APRÈS avis favorable de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la vie locale : d'une part, de l'apport et du rôle des associations et d'autre part, de la participation des citoyens à la vie de la cité,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du soutien à la vie associative, la Commune de Saint-Jean-de-Monts développe un partenariat avec les associations en octroyant des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles ;

Rapporteur : M Gérard MILCENDEAU – Conseiller municipal délégué aux affaires financières

EXPOSÉ

En partenariat avec la section Histoire de l'AREXPO, l'association loi 1901 Vendée Patrimoine sollicite une subvention communale de 850 €, afin de participer au financement de la réalisation et édition d'un ouvrage intitulé « Mémoires du Poilu Louis-Edouard CAFÉ, de Saint-Jean-de-Monts ».

La municipalité propose au Conseil municipal d'y répondre favorablement.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 28 voix POUR, aucune Voix CONTRE et aucune ABSTENTION :

- **DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 850 € à l'association Vendée patrimoine, afin de participer au financement de la réalisation et édition d'un ouvrage intitulé « Mémoires du Poilu Louis-Edouard CAFÉ, de Saint-Jean-de-Monts » ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits si besoin au Budget principal 2017 par décision modificative.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 14 décembre 2017

Le Maire,



André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.